AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 10-9-81849113

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE des STATIONS d'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ÉDITION DE LA STATION RHONE-ALPES
(AIN, ARDÈCHE, DROME, ISÈRE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

ABONNEMENT ANNUEL: 70 F

55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3
Tél. (7) 862.20.30 (Postes 426 et 427)

C.C.P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D. D. A.
55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3

08 septembre 1981

Bulletin n° 23

VIGNE :

ZONES TARDIVES

BOTRYTIS : Dans les vignobles de zones tardives, habituellement exposés au Botrytis, un dernier traitement peut encore être exécuté avantageusement dans la période de 15 jours à 3 semaines avant les vendanges.

Utiliser à cet effet l'une des matières actives suivantes :

- Procymidone (SUMISCLEX à 75 g de matière active /hl)
- Vinchlozoline (RONILAN à 75 g de matière active /hl)
- Iprodione (ROVRAL à 75 g de matière active /hl).

Respecter les délais d'application avant récolte :

- 21 jours pour Procymidone,
- 15 jours pour Vinchlozoline et Iprodione.

CULTURES FRUITIERES :

BACTERIOSE DU PECHER : (ZONES CONTAMINEES).

Prévoir le premier traitement cuprique pour le 25/09 (dose de 125 g de cuivre métal par hl d'eau).

TORDEUSE ORIENTALE SUR POIRIER ET POMMIER :

Les vergers de poirier et de pommier (variétés d'automne) situés à proximité de plantations de pechers, doivent faire l'objet d'une attention particulière vis-à-vis de la Tordeuse Orientale.

Dans le but d'assurer une protection efficace, effectuer un traitement insecticide en choisissant un produit dont le délai d'emploi avant récolte peut être respecté.

PSYLLES DU POIRIER :

On signale une recrudescence de Psylles notamment dans les vergers situés au Nord de Lyon. Une intervention visant la génération larvaire d'automne peut être réalisée de la façon suivante :

4213

.../...

Imprimerie de la Station RHONE-ALPES. Le Directeur-Gérant : R. GIREAU Commission Paritaire de Presse N° 477 AD

DANS LES VERGERS RECOLTES :

Emploi de l'Amitraze (MAITAC, TUDY) délai d'emploi avant récolte : un mois.

DANS LES VERGERS NON RECOLTES :

Seuls les Pyrethrinoïdes sont utilisables : DECIS, AMBUSCH, PERTHRINE, SUMICIDIN 10...

ANTHONOME DU POIRIER :

Dans les vergers où cet insecte est présent, un traitement spécifique devra être réalisé aux alentours du 10 septembre. Utiliser le Lindane à 20 g de M.A. à l'hl.

CULTURES MARAICHERES :

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE : Zones d'altitudes.

Poursuivre la protection.

CULTURES ORNEMENTALES :

PROCESSIONNAIRE DU PIN :

Les jeunes chenilles vont atteindre un stade particulièrement vulnérable. Un traitement devra être réalisé vers la mi septembre.

On utilisera :

- Bacillus thuringiensis (DIPEL, BACTOSPEINE, THURICIDE) aux doses indiquées suivant les spécialités.
- Diflubenzuron (DIMILIN) à raison de 75 g / ha de matière active.

L'INGENIEUR EN CHEF D'AGRONOMIE
Chef de la Circonscription Phytosanitaire
RHONE - ALPES
R. GIREAU

PRINCIPAUX PRODUITS DE TRAITEMENT

DURÉE D'INTERDICTION D'EMPLOI AVANT RÉCOLTE

LÉGENDE : A – matières actives
B – DL 50, la toxicité aigüe se mesure par la quantité de substance toxique nécessaire pour tuer 50 % d'une population animale, elle s'exprime en mg par Kg de poids vif (en général pour le rat)
C – durée d'interdiction d'emploi avant récolte arboriculture, viticulture.
D – durée d'interdiction d'emploi en cultures légumières y compris fraisier
X – interdit en cultures légumières
E – non dangereux pour les abeilles
F – actions secondaires vis-à-vis des auxiliaires { + toxique à très toxique ; 0 neutre ; * renseignements contradictoires }
EF – observations

A	B	C	D	E	F	A	B	C	D	E	F
acephate	945	21	15		+	heptenophos	96/121		3		
amitraze	800	30	–	oui		iprodione	3500	15	2/21		0
azinphos méthyl	17,5	15	15		+	imazalil	320	–	2		
azinphos ethyl	17,5	15	15		+	isolane	11/50	15	15		0/*
azocyclotin	99	30	–	a.frui		lindane	88	15	15		+
bacillus thuring.		0	0		0	malathion	2800	7	7		+
benzoximate	> 15000	15	–			metalaxyl	669	15	–		0
binapacryl	150/225	15	15	oui	+	métaldéhyde	600/1000		7		
bromophos méthyl	3750/7700	7	7	oui	*	métamidophos	30	21	–		
bromopropylate	> 5000	15	15		+	méthidation	25/54	15	15		+
carbaryl	850	7	–		+	méthomyl	17/24	7	7		+/*
carbophénothion	30	15	–		+	mévinphos	3/12	7	7		+
chinomethionate	2500/3000	15	–	oui	*	milfurame	3500	0		vigne	
chlorfenvinphos	10/39	15	15			monocrotophos	8/23	42	–		+
chlorofenizon	2000	7	7			naled	430	–	7		+
chlorothalonil	> 10000		7	pomme terre		nicotine	50/60	10	10		0
				tomate		nitrotal isopropyl	10000	15	–	pommier	
chlorpyriphos éthyl	163	21	–	vigne		ométhoate	50	21	21		
chlorpyriphos méthyl	2140		15			parathion éthyl	3,6/13	15	15		+
cyhexatin	540	30	7	oui	0/+	parathion méthyl	14	15	15		+
cypermethrine	251	7	–		+	permethrine	4000	15	15		+
decamethrine	130	0	0		+	phosalone	120	15	15		+/*
demeton S méthyl		21	21			phosmet	230	15	–		+
dialiphos	53	30	–	oui	+	phosphamidon	17	21	X		+
diazinon	300/850	15	–		+	pyrimicarbe	147	21	7		0/+
dichlofluanide	500/2500	7	7		0/+	pirimiphos methyl	2050	15	15	7j. en serres	

A	B	C	D	E	F	A	B	C	D	E	F
dichlorvos	80	5	5		+	procymidone	6800	21	21/15		
dicofol	809	15	15	oui	0/+	promecarbe	74	15	-		
diethion	208	15	15	oui	+	propargite	2200	21	-		+/*
diflubenzuron	4650	30	-		+/0	prothoate	8	15	15		
dimethoate	320/380	7	15		+	pyrazophos	286/632	15	3		+
dioxacarbe	60/80	8	-			pyréthrines synergisées	584/900	0	0	oui	
dioxathion+fenizon		15	-		+	rotenone	132/1500	0	0	oui	
ditalimfos	5660	15	7	cucurbitacées		tetrachlorvinphos	4000/5000	15	-		+
efosite d'aluminium	5800	60		vigne	0	tetradifon	> 14700	7	7	oui	0
endosulfan	50/110	15	15	oui	+	tétrasul	6810	7	7	oui	0
ethiophencarbe	411	7	7			thiometon	120/130	21	-		+/*
etrinphos	1800	21	-	vigne		tolyfluanide	> 1000	7	-		
fenarimol	2500	15	10			trichlorfon	630	7	-		+/*
fenbutatin oxyde	2630	7	-		0	toxaphene/polychloro -	90	21	21	oui	+/*
fenitrothion	250/500	15	15		+	camphane					
fenizon	1560/1740	7	7			vamidothion	105	30	X		0
fenthion	190/315	15	15		+	vinchlozoline	> 10000	15	15/3		0
fenvalerate	450	0	0		+	oxydemeton méthyl	65/80	21	X		+/*
formothion	365/500	7	15		+	triadiméfon	568	7	3		

Ce tableau n'est qu'une synthèse et l'utilisateur se conformera aux prescriptions du fabricant.

L'INGENIEUR EN CHEF D'AGRONOMIE, Chef de Circonscription Phytosanitaire Rhône-Alpes : R. GIREAU

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes. Le Directeur-Gérant : J. THIAULT